

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retrait prévu par Alcatel-Lucent de ses ADSs sur le *New York Stock Exchange*

Paris, France, 11 février 2016 – Alcatel-Lucent (la « Société ») annonce que son Conseil d'administration a décidé du retrait volontaire du *New York Stock Exchange* (le "NYSE") de ses *American depositary shares* ("ADSs"), représentant chacune une action ordinaire Alcatel-Lucent d'une valeur nominale de EUR 0.05 par action (les "Actions Alcatel-Lucent").

Alcatel-Lucent notifiera aujourd'hui par écrit son intention de retrait au NYSE. La Société considère que le retrait du NYSE de ses ADSs est dans son meilleur intérêt et dans celui de ses actionnaires, au regard de la détention prévue par Nokia Corporation (« Nokia ») d'environ 91% des Actions Alcatel-Lucent et des ADSs Alcatel-Lucent restantes à la suite du règlement-livraison de l'offre publique d'échange réouverte de Nokia pour toutes les Actions et ADSs d'Alcatel-Lucent, et au regard de la décision d'Alcatel-Lucent de mettre fin au programme d'*American depositary receipts* ("ADR").

Alcatel-Lucent a l'intention de soumettre au *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (la "Commission") une demande sur le *Form 25* afin de notifier la Commission du retrait par la Société de ses ADSs sur le NYSE le 22 février 2016 ou autour de cette date. Le retrait sera effectif dix (10) jours calendaires après le dépôt du *Form 25*. Cela signifie qu'au 3 mars 2016 les ADSs d'Alcatel-Lucent ne seraient négociables sur aucun marché réglementé.

Les obligations d'information de la Société au titre du droit boursier américain applicable perdureraient après le retrait. Après que les conditions pertinentes de retrait en droit boursier américain applicable aient été réalisées, Alcatel-Lucent a l'intention de mettre fin à ses obligations d'information au titre du droit boursier américain applicable et de procéder au retrait de tous ses titres cotés. A la suite de l'extinction des obligations d'information d'Alcatel-Lucent au titre du *U.S. Securities Exchange Act* de 1934, significativement moins d'informations au sujet de la Société seront disponibles en vertu du droit boursier américain. Alcatel-Lucent a l'intention de communiquer davantage sur un tel retrait et une telle extinction de ses obligations d'informations à une date ultérieure.

Alcatel-Lucent se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de retarder ces dépôts, de les retirer avant leur effectivité ou de changer ses plans relatifs au retrait, à la radiation et à l'extinction de ses obligations d'information d'une quelconque manière.

Comme précédemment indiqué, le programme d'ADR d'Alcatel-Lucent doit prendre fin le 24 février 2016. Les Actions Alcatel-Lucent restent cotées sur Euronext Paris.

À PROPOS D'ALCATEL-LUCENT (EURONEXT PARIS ET NYSE : ALU)

Alcatel-Lucent est le spécialiste des réseaux IP, de l'accès très haut débit et du *cloud*. Chaque jour, nous nous engageons à rendre les communications plus innovantes, plus durables et plus accessibles, pour leurs utilisateurs, les entreprises et les pouvoirs publics, partout dans le monde. Notre mission : inventer et construire les réseaux de confiance qui libèrent la valeur de chacun de nos clients. À chaque succès son réseau.

Pour plus d'informations, visitez le site d'Alcatel-Lucent à l'adresse <http://www.alcatel-lucent.fr>. Découvrez également les dernières actualités du Blog <http://www.alcatel-lucent.fr/blog> et suivez-nous sur Twitter http://twitter.com/Alcatel_Lucent.

CONTACTS PRESSE ALCATEL-LUCENT

SIMON POULTER
VALERIE LA GAMBA

simon.poulter@alcatel-lucent.com
valerie.la_gamba@alcatel-lucent.com

T : +33 (0)1 55 14 10 06
T : +33 (0)1 55 14 15 91

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ALCATEL-LUCENT

MARISA BALDO
TOM BEVILACQUA

marisa.baldo@alcatel-lucent.com
thomas.bevilacqua@alcatel-lucent.com

T : +33 (0)1 55 14 11 20
T : + 1 908-582-7998

ELEMENTS PROSPECTIFS

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui reflètent les attentes d'Alcatel-Lucent, ainsi que les prévisions d'Alcatel-Lucent pour les développements à venir. Certains de ces éléments prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de termes et expressions tels que « anticipé(e) », « devrait », « probablement », « prévu(e) », « envisagé(e) », « projeté(e) », « attendu(e) », « estimé(e) », « espéré(e) », « escompté(e) », « pourrait », « serait », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires. Ces éléments prospectifs demeurent soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle d'Alcatel-Lucent, et qui pourraient entraîner des résultats significativement différents par rapport à ceux envisagés. Ces éléments prospectifs reposent sur les prévisions, hypothèses et attentes d'Alcatel-Lucent concernant la performance future, en prenant en compte l'information dont Alcatel-Lucent dispose actuellement. Ces éléments prospectifs ne constituent que des prévisions basées sur les attentes actuelles d'Alcatel-Lucent et la perception d'Alcatel-Lucent des étapes et développements à venir. Ils sont soumis à des risques et incertitudes difficiles à prévoir dès lors qu'ils dépendent de circonstances futures. Ces risques et incertitudes comprennent : la faculté de mettre en œuvre avec succès la transaction annoncée; la performance globale de l'économie ; le potentiel de croissance d'internet et de l'utilisation des technologies ; la consolidation et la convergence de l'industrie, de ses fournisseurs et clients ; l'impact des changements de réglementation ; la perturbation causée par l'opération envisagée qui rend plus difficile le maintien de relations avec la clientèle, les salariés et les fournisseurs ; de même que tous autres facteurs de risques périodiquement publiés par Alcatel-Lucent ou Nokia auprès de la *Securities and Exchange Commission* (« **SEC** ») des États-Unis et de l'Autorité des marchés financiers.

Les énoncés prospectifs doivent être lus à la lumière des mises en garde mentionnées par ailleurs, notamment dans la section Facteurs de Risques du *Registration Statement* (tel que défini ci-après), dans les plus récents rapports annuels d'Alcatel-Lucent et de Nokia sur le formulaire « *Form 20-F* », dans les rapports fournis sur le formulaire « *Form 6-K* », et dans tous autres documents déposés par Nokia ou Alcatel-Lucent auprès de la SEC. Tous les énoncés prospectifs mentionnés dans ce communiqué sont qualifiés dans leur ensemble par ces mises en gardes, et il n'existe aucune assurance quant aux résultats effectifs ou à la réalisation des développements qu'Alcatel-Lucent attend ou, même si ces développements se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences envisagées ou les effets escomptés sur Alcatel-Lucent ou ses activités. Sous réserve de la réglementation en vigueur, Alcatel-Lucent ne prend aucun engagement de réviser ou de mettre à jour tout ou partie de ces énoncés prospectifs, nonobstant toute nouvelle information, évènement futur ou autre circonstance quelle qu'elle soit.